



**DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE DEROGATOIRE
2024**

**(Pour les enfants non domiciliés à Gennes-Val-de-Loire – hors classe
ULIS à l'école Jules Verne de Gennes)**

(A DÉPOSER AU SECRÉTARIAT DU SERVICE SCOLAIRE
France Services – Place de l'Etoile – Gennes - 49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE
OU A ENVOYER PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : service.enfance@gennesvaldeloire.fr)

Je sollicite l'inscription de mon enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance (commune et département) :

Sexe : Féminin Masculin

Ecole fréquentée précédemment :

Niveau (pour l'élève déjà scolarisé) :

Scolarité demandée : maternelle élémentaire

A l'école publique de :

- Ecole maternelle Les P'tites Mains à Chênehutte
- Ecole élémentaire Les Bords de Loire à Cunault
- Ecole primaire Jules Verne à Gennes
- Ecole primaire Anja Schaul aux Rosiers-sur-Loire
- Ecole primaire Les Castors à Saint-Martin-de-la-Place
- Regroupement pédagogique de Grézillé / Saint-Georges-des-Sept-Voies

FAMILLE

	PERE	MERE	Autre Responsable légal
Nom			
Prénom			
Situation familiale			
Adresse			
N° Téléphone			
Adresse mail			
Frères et sœurs (Nom, prénom, date de naissance)			

MOTIF DE LA DEMANDE (cocher la case)	
<input type="checkbox"/> ❶ Absence d'école sur la commune de résidence	
<input type="checkbox"/> ❷ Obligations médicales nécessitant une scolarisation à proximité du lieu de soins (fournir une attestation médicale)	
<input type="checkbox"/> ❸ Quand les 2 parents travaillent et si absence de services périscolaires sur la commune de résidence (accueil périscolaire matin/soir, restauration scolaire)	
<input type="checkbox"/> ❹ Fratrie : regroupement des frères et sœurs déjà scolarisés dans le même établissement	
<input type="checkbox"/> ❺ Autre motif (à préciser)	

AVIS DES INSTANCES CONCERNEES

MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

- Avis favorable et la commune de résidence s'engage à participer aux frais de scolarisation présentés par la commune de Gennes-Val-de-Loire
- Avis favorable mais la commune de résidence ne participera pas aux frais de scolarisation présentés par la commune de Gennes-Val-de-Loire (ne sont pas concernés les cas dérogatoires pour lesquels la participation financière de la commune de résidence est obligatoire – cf. articles L.212-8 et R.212-21 et suivants du code de l'éducation)
- Avis défavorable

Date
Cachet et signature

MAIRE DE GENNES-VAL-DE-LOIRE

Date
Cachet et signature